

ELECTIONS MUNICIPALES POSITION DU ROCML

Les communistes considèrent que le système électoral de démocratie bourgeoise a pour fonction, comme l'a écrit Lénine dans son ouvrage L'ETAT ET LA REVOLUTION de « *décider périodiquement, pour un certain nombre d'années, quel membre de la classe dirigeante foulera aux pieds, écrasera le peuple au parlement, non seulement dans les monarchies constitutionnelles parlementaires, mais encore dans les républiques les plus démocratiques.* »

Conscient de cette fonction, le ROCML combat l'illusion qu'il est possible de résoudre par les élections les questions de fond liées à la nature de la société capitaliste. Actuellement, ces questions concernent tous les phénomènes régressifs et réactionnaires créés par la crise générale du système capitaliste impérialiste : destruction de l'économie de production, fermetures d'entreprises, licenciements, chômage massif, casse des services sociaux, dégradation continue des conditions de travail et d'existence. Aucune élection ne règlera ces problèmes. La solution de ces questions nécessite un changement total de société qui nécessite lui-même la conquête et l'exercice du pouvoir d'Etat par le prolétariat. Les communistes travaillent pour créer le rapport de force qui permettra cette conquête révolutionnaire par l'affrontement direct avec les forces organisées de la bourgeoisie et de son Etat.

Fermes sur cette stratégie, les communistes utilisent aussi toutes les possibilités de mener la lutte politique contre les différents courants bourgeois, y compris dans les campagnes électorales, en présentant des candidats lorsqu'ils en ont la possibilité et, en cas de succès, en se comportant comme des élus représentant en parole et en acte les intérêts de la classe ouvrière et du peuple travailleur.

Attentive à la pratique des partis communistes dans la politique municipale, l'Internationale Communiste avait donné en son temps des directives claires et strictes : « *L'action municipale exige une lutte implacable contre l'opportunisme dans la pratique municipale du Parti et en premier lieu la cessation énergique de toute collaboration avec le parti social-démocrate à n'importe quel moment. **Les communistes ne peuvent conclure d'alliance électorale ni avec la social-démocratie ni avec n'importe quel autre parti bourgeois.** Ils ne peuvent voter pour les maires, bourgmestres, adjoints, conseillers municipaux social-démocrates. Il n'existe de majorité ouvrière dans une municipalité que là où les communistes ont la majorité soit à eux seuls, soit par des délégués élus sur des listes ouvrières ou des listes de paysans pauvres se déclarant prêts à travailler sur la plateforme du communisme et sous la direction du parti communiste.*

La ligne générale des partis communistes dans le travail municipal est de mobiliser les travailleurs et avant tout les ouvriers et les ouvrières pour la lutte révolutionnaire contre le capitalisme dominant.

Au cas où les communistes obtiennent la majorité dans les institutions municipales, ils doivent : a) créer une opposition révolutionnaire au pouvoir bourgeois ; b) faire tout pour rendre service à la population pauvre (mesures économiques, organisation ou tentative d'organiser une milice ouvrière armée, etc) ; c) en toutes circonstances signaler les obstacles que le pouvoir d'Etat bourgeois dresse contre tout grand changement effectif ; d) sur ce terrain mener une propagande révolutionnaire énergique sans craindre les conflits avec le pouvoir d'Etat ; e) dans certaines circonstances (dans une situation révolutionnaire aiguë) remplacer les organes locaux municipaux par des soviets locaux de députés ouvriers. De cette façon tout le travail des communistes dans les institutions municipales doit être une partie de leur travail de désintégration de l'Etat capitaliste.

Les communistes doivent utiliser les organes électifs municipaux tout aussi bien que ceux de l'Etat comme une tribune pour mobiliser les masses pour la lutte révolutionnaire. »

(Résolution adoptée par le présidium élargi du C.E. de l'I.C. 18-28 février 1930. Les tâches des sections de l'I.C. dans la politique municipale.)

Même en tenant compte des conditions historiques différentes, il y a un abîme entre l'esprit révolutionnaire de cette résolution et la pratique opportuniste de ceux qui, à gauche ou à la gauche de la gauche, vont chasser les bulletins de vote des ouvriers. Les listes du Front de Gauche, comme celles PS-PCF-Verts, ne se distinguent en rien, d'un point de vue de classe, des autres listes réformistes, PS, de droite ou d'extrême droite. Toutes interviennent sur les mêmes questions et font les mêmes propositions. Comme « solution » au chômage, par exemple, tous affirment vouloir attirer des entreprises sur le territoire de leur commune. Comment ? En les exonérant d'impôts, en aménageant les zones d'activité... Bref en faisant des cadeaux aux patrons. En revanche, aucune liste ne s'engage à consacrer une partie du budget municipal au soutien des luttes ouvrières ou à la lutte contre la pauvreté. Et il en est ainsi pour l'ensemble des questions, comme celles du logement, de l'insécurité, de l'aménagement du temps scolaire... les réformistes n'ont à proposer que des nuances dans la gestion bourgeoise des communes dans les conditions de la crise.

La faiblesse du mouvement ouvrier et communiste révolutionnaire fait qu'il n'y aura pas, aux élections municipales, de listes véritablement ouvrières et communistes. Soutenir ou intégrer telle ou telle liste parce qu'elle semble plus radicale ne ferait pas progresser la force et la conscience de la classe ouvrière. Cette force et cette conscience, elle ne peut l'acquérir qu'au travers de ses luttes classe contre classe, sur les lieux de travail et au cours des mobilisations générales. Le ROCML n'appelle donc à voter pour aucune des listes politiques ou faussement baptisées apolitiques. Il poursuivra ses explications contre l'électoratisme qui est une forme de l'opportunisme et du révisionnisme.

Le 1^{er} mars 2014

Adresse électronique du ROCML Roc.ml@laposte.net Site du ROCML : <http://www.Rocml.org>

Adresse électronique de la JCML : jcml.nationale@yahoo.fr

Adresse postale ROCML et JCML : ASS. GRANDROC Villa OctoSun 3 clos de lutché – 31380 GARIDECH